

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome

**du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL**

Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

## SEANCE DU 18 MARS 2025

**PRESENTS** : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1<sup>ère</sup> Vice-présidente ;  
Mme ECHEVERRIA 2<sup>ème</sup> Vice-présidente ; Mmes LASSERRE, PINATEL ;  
MM. BROUCARET, IBARBOURE, MATON

**EXCUSÉS** : Mme BUTORI ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, KORDIAN

**POUVOIRS** : Mme BUTORI à Mme CASTEL ; M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY ;  
M. KORDIAN à Mme ECHEVERRIA

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme ECHEVERRIA

### O/J N° 2 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Il est rendu compte au Conseil d'Administration des décisions prises par Monsieur le Président en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

#### ➤ **3 décembre 2024 : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ACADÉMIE D'ORCHESTRE DE BORDEAUX**

Il a été signé une convention de partenariat avec les conservatoires de Bordeaux, Poitiers et Limoges, le Pôle Aliénor et le PESMD en vue de l'académie d'orchestre organisée du 21 au 27 octobre 2024 à Bordeaux et Poitiers. Une fois les frais répartis, le coût pour le conservatoire Maurice Ravel a été de 1 361,99€ à l'issue de l'académie.

---

*Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.*

Le Président,  
Anton CURUTCHARRY



➤ **10 décembre 2024 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE HOSPITALIER DE LA COTE BASQUE (CHCB)**

Il a été signé une convention de partenariat avec le CHCB en vue des concerts d'élèves du conservatoire donnés en milieu hospitalier sur l'année scolaire 2024/2025 ainsi que des actions conjointes de prévention et de formations. Chaque partenaire prend en charge les frais qui lui sont propres.

➤ **10 décembre 2024 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ÉCOLE DE MUSIQUE D'ORTHEZ**

Il a été signé une convention de partenariat avec l'École de musique d'Orthez en vue du projet Haizeen Topaketak qui a réuni les élèves d'harmonie des écoles de musique du réseau et ceux du conservatoire, de novembre 2024 à février 2025 autour de répétitions et de 2 concerts donnés à Bayonne et Orthez. Chaque partenaire a pris en charge les frais liés aux actions qu'il a mises en place.

➤ **10 décembre 2024 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ARGITZE**

Il a été signé une convention de partenariat avec l'association Argitze en vue du spectacle qui a eu lieu le 19 janvier 2025 au complexe Saint Louis avec la formation des Violons Atomiques. L'association a pris en charge le transport aller-retour des élèves en bus ainsi que la mise à disposition de la salle et le personnel technique et de sécurité.

➤ **10 décembre 2024 : CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES POUR LES AGENTS RELEVANT DU REGIME CNRACL**

À la suite d'un appel d'offre, il a été attribué le lot n° 4 à la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales et signé un contrat d'assurance pour les risques statutaires des agents relevant du régime CNRACL de la Régie Autonome – CRR Maurice Ravel.

Le contrat est conclu pour une période comprise entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2029. L'assiette de cotisation comprend le traitement indiciaire (y compris NBI et SFT) et les primes mensuelles des agents concernés. Les taux de cotisations sont fixés à :

- Accident du travail, maladie professionnelle : 0,82 %
- Décès toutes causes : 0,19 %

Soit une prime annuelle de 28 844,67 €.

➤ **17 décembre 2024 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSERVATOIRE DE BORDEAUX ET LE COLLEGE JEAN ROSTAND**

Il a été signé une convention de partenariat avec le Conservatoire de Bordeaux et le Collège Jean Rostand en vue de l'échange pédagogique entre les classes CHAD des collèges Aliénor d'Aquitaine de Bordeaux et Jean Rostand de Biarritz en janvier et avril 2025.

➤ **7 janvier 2025 : CONTRAT D'ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS**

À la suite d'un appel d'offre, il a été attribué le lot n° 1 à la Société AXA France IARD – Agence QUINTANA et signé un contrat d'assurance pour le risque Dommages aux biens et risques annexes de la Régie Autonome – CRR Maurice Ravel. Le contrat est conclu pour une période comprise entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2028 (contrat résiliable à chaque échéance annuelle du 1er janvier).

La cotisation annuelle, y compris frais et taxes, est de 11 267,13 €.

➤ **7 janvier 2025 : CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE**

À la suite d'un appel d'offre, il a été attribué le lot n° 2 à la Société AXA France IARD – Agence QUINTANA et signé un contrat d'assurance pour le risque Responsabilité civile et risques annexes de la Régie Autonome – CRR Maurice Ravel.

Le contrat est conclu pour une période comprise entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025. L'assiette de cotisation applicable est de 0,125 % du budget de fonctionnement. La cotisation provisionnelle annuelle est de 9 692,31 € frais et taxes inclus.

➤ **7 janvier 2025 : CONTRAT D'ASSURANCE FLOTTE VÉHICULES**

À la suite d'un appel d'offre, il a été attribué le lot n° 3 à la Société AXA France IARD – Agence QUINTANA et signé un contrat d'assurance pour le risque Flotte véhicules et risques annexes de la Régie Autonome – CRR Maurice Ravel. Le contrat est conclu pour une période comprise entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2028 (contrat résiliable à chaque échéance annuelle du 1er janvier). La cotisation provisionnelle annuelle est fixée à :

- Flotte automobile pour un montant annuel de 3 931,58 € frais et taxes inclus
- Marchandises transportées pour un montant annuel de 4 042,50 € frais et taxes inclus

➤ **7 janvier 2025 : CONTRAT D'ASSURANCE PROTECTION FONCTIONNELLE ET JURIDIQUE**

À la suite d'un appel d'offre, il a été attribué le lot n° 5 à la Société AXA France IARD – Agence QUINTANA et signé un contrat d'assurance pour le risque Protection fonctionnelle administrateurs et agents et juridique de la Régie Autonome – CRR Maurice Ravel. Le contrat est conclu pour une période comprise entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2028 (contrat résiliable à chaque échéance annuelle du 1<sup>er</sup> janvier). La cotisation annuelle, y compris frais et taxes, est de 1 331,68 €.

➤ **7 janvier 2025 : CESSION DE MATERIEL - VIOLONCELLE**

Il a été décidé d'accepter l'offre d'indemnisation et de cession faite par Mme BOURBIAN Saïda pour un Violoncelle ½ pour un montant de 1 067,14 €. Le matériel a donc été retiré de l'inventaire.

➤ **13 janvier 2025 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LA VILLE DE BAYONNE**

Il a été signé une convention avec la Ville de Bayonne pour la mise à disposition des 5 gilets vibrants avec leur caisse de transport et de recharge, l'émetteur/récepteur et les câbles de branchement pour 10 concerts de novembre 2024 à mars 2025. La régie facturera 7 mises à disposition car les 3 autres concerts concernent l'Orchestre du Pays Basque. En contrepartie de la mise à disposition, la Ville de Bayonne s'engage à verser la somme de 700 €.

➤ **13 janvier 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT 24-25 AVEC L'HOPITAL MARIN ET L'ASSOCIATION LES DEUX JUMEAUX**

Il a été signé une convention avec l'Hôpital Marin et l'association Les Deux Jumeaux pour les interventions musicales des élèves du Conservatoire à l'Hôpital Marin durant l'année scolaire 2024-2025. Aucune contrepartie financière n'a été demandée

➤ **13 janvier 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT 24-25 AVEC L'ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE DE TARNOS**

Il a été signé une convention avec l'Ecole de musique de Tarnos dans le cadre des 3 projets qui se dérouleront de décembre 2024 à avril 2025 avec les élèves du département Cuivres et de l'harmonie 3<sup>ème</sup> cycle du conservatoire.

➤ **14 janvier 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT 24-25 AVEC LA COMPAGNIE DANTZAZ**

Il a été signé une convention avec la compagnie Dantzaz dans le cadre de l'atelier animé par une danseuse de la compagnie auprès des élèves des parcours spécialisés et CPES du CRR, le 18 janvier 2025. Aucune contrepartie financière n'a été demandée par la compagnie.

➤ **24 janvier 2025 : CONVENTION D'APPLICATION AVEC HERRI ARTE ESKOLA**

Il a été signé une convention avec Herri Arte Eskola en vue du concert de l'Orchestre du Pays Basque qui a eu lieu le 30 janvier 2025 à la salle Lekuona Fabrika d'Errenteria.

Le partenaire a mis la salle à disposition ainsi que les moyens techniques, sanitaires et de communication, nécessaires au bon déroulé du concert. Il a géré la moitié de la billetterie.

➤ **28 janvier 2025 : CONVENTION DE PROJET AVEC LE THEATRE DES CHIMERES**

Il a été signé une convention avec le Théâtre des Chimères dans le cadre des présentations des travaux d'élèves du cycle 2 et du cycle 3 théâtre et du stage organisé pour les élèves de cycle 1 théâtre, en mars et juin 2025. En contrepartie des prestations fournies, le conservatoire s'engage à verser la somme de 3 052 € à la compagnie sous réserve de service effectué.

➤ **28 janvier 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE D'OSSES**

Il a été signé une convention avec la Ville d'Ossès en vue du concert de l'Orchestre du Pays Basque qui a eu lieu le 15 février 2025 à l'Eglise Saint-Julien d'Antioche à Ossès.

➤ **28 janvier 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE D'ISPOURE**

Il a été signé une convention avec la Ville d'Ispoure en vue du concert de l'Orchestre du Pays Basque qui a eu lieu le 2 février 2025 à la salle Faustin Bentaberry à Ispoure.

➤ **28 janvier 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE MAULEON**

Il a été signé une convention avec la Ville de Mauléon en vue du concert de l'Orchestre du Pays Basque qui a eu lieu le 1er février 2025 à la salle Maule Baitha à Mauléon.

➤ **28 janvier 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE SOULE ET L'ÉCOLE DE MUSIQUE D'AMIKUZE**

Il a été signé une convention avec les écoles de musique de Soule et d'Amikuze en vue du projet Mixel Labèguerie auquel participent des élèves du conservatoire et ceux du territoire autour de 2 concerts à Saint Palais et Errenteria en février et mai 2025.

➤ **28 janvier 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE BIARRITZ**

Il a été signé une convention avec la Ville de Biarritz en vue du concert donné par les élèves du conservatoire à la médiathèque de Biarritz le jeudi 10 avril 2025. La Ville met les salles de la médiathèque à disposition du conservatoire sans contrepartie financière.

➤ **4 février 2025 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LE CCN MALANDAIN**

Il a été signé une convention avec le CCN Malandain pour la mise à disposition d'une batterie complète et de 2 microphones pour une résidence qui a eu lieu du 3 au 7 février 2025 dans le cadre du dispositif Accueil Studio et la création de la pièce Untold. Aucune contrepartie financière n'a été demandée au CCN dans le cadre du partenariat qui l'unie au conservatoire

➤ **4 février 2025 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC L'ÉCOLE CAVAILLES**

Il a été signé une convention avec l'école Jean Cavailles pour la mise à disposition de salles du conservatoire dans le cadre du concert d'élèves de l'école donné autour de la pièce « Le Petit Prince » le 20 février 2025. Aucune contrepartie financière n'a été demandée à l'école.

➤ **11 février 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE CAMBO-LES-BAINS**

Il a été signé une convention avec la Ville de Cambo en vue du concert de l'Orchestre du Pays Basque qui a eu lieu le 14 février 2025 à l'église Saint-Laurent de Cambo-les-Bains.

➤ **11 février 2025 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LA FFAMA**

Il a été signé une convention avec la FFAMA pour la mise à disposition de salles du conservatoire du 23 février au 1er mars 2025 dans le cadre de la rencontre musicale organisée dans les locaux du conservatoire par l'association.

L'association s'engage à verser la somme de 3 377,50 € au conservatoire en contrepartie de la mise à disposition et des prestations fournies.

➤ **11 février 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION AEOLIA**

Il a été signé une convention avec l'association Aeolia en vue du concert donné le 15 février 2025 à Tarnos organisé par l'association Aeolia. Les élèves de la classe de polyphonique 3CS1 y ont participé. L'association a pris en charge l'organisation du concert, le suivi technique et la gestion du public

➤ **11 février 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ARGITZE**

Il a été signé une convention avec l'association Argitze en vue du concert de l'Orchestre du Pays Basque qui a eu lieu le 16 mars 2025 au cinéma Saint-Louis à Saint-Palais.

➤ **11 février 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC FUESCIL**

Il a été signé une convention avec la Fondation Universitaire d'Enseignement Supérieur de Castille y Leon (FUESCYL) en vue de l'échange pédagogique entre les élèves danseurs du conservatoire et ceux de l'école professionnelle de Castille et Léon qui a eu lieu du 21 au 28 février 2025. Toutes les dépenses ont été réparties équitablement entre les partenaires dans la convention.

➤ **11 février 2025 : CONTRAT DE COMMANDE AVEC BENJAMIN ATTAHIR - CRR**

Il a été signé un contrat de commande avec Benjamin Attahir pour l'acquisition d'une œuvre musicale créée pour le conservatoire. En contrepartie, le conservatoire s'engage à verser la somme de 2 000€ à Benjamin Attahir.

➤ **11 février 2025 : CONTRAT DE COMMANDE AVEC BENJAMIN ATTAHIR - OPB**

Il a été signé un contrat de commande avec Benjamin Attahir pour l'acquisition d'une œuvre musicale créée pour l'Orchestre du Pays Basque. En contrepartie, l'Orchestre s'engage à verser la somme de 4 000€ à Benjamin Attahir.

➤ **14 février 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SPIP DE BAYONNE**

Il a été signé une convention avec le SPIP de Bayonne en vue de l'intervention du Quintet de cuivres à la maison d'arrêt et d'un atelier et d'un concert proposé aux détenus en 2025. En contrepartie, le SPIP s'engage à verser la somme de 1 030 € à la Régie autonome.

➤ **18 février 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE SAINT JEAN DE LUZ**

Il a été signé une convention avec la Ville de Saint-Jean-de-Luz en vue du concert de l'Orchestre du Pays Basque qui a eu lieu le 15 mars 2025 à la salle Tanka à Saint-Jean-de-Luz.

➤ **18 février 2025 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE TANKA**

Il a été signé une convention avec la Ville de Saint-Jean-de-Luz pour la mise à disposition de la salle Tanka pour le concert de l'Orchestre du Pays Basque qui a eu lieu le 15 mars 2025 dans cette salle. En contrepartie, la régie s'engage à verser la somme de 1 262.50€ HT à la Ville.

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le



ID : 064-200087567-20250318-CA20250318\_02-DE